

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
COMMISSION NATIONALE DU DELF ET DU DALF

ATTESTATION DE RÉUSSITE

*Je soussigné TOUZENIS Georges
Président du Jury DELF
au Centre d'examen de : VIENNE (AUTRICHE)*

atteste que :

AIGNER Peter
né le **16/07/1969** à **VIENNE (AUTRICHE)**
n° de candidat : 043222-004056

a présenté avec succès les épreuves de l'examen :

DELF B1

Niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues

session : 2008-01-T à : **Institut français de Vienne**

avec les résultats suivants :

ÉCRIT	Compréhension	note : 24,00 / 25
	Production	note : 12,50 / 25
ORAL	Compréhension	note : 14,00 / 25
	Production	note : 19,50 / 25
		NOTE FINALE : 70,00 /100

fait le 01/02/2008

le Président du jury



Le DELF et le DALF comportent 6 diplômes indépendants

DELF A1 **DELF A2**
DELF B1 **DELF B2**
DALF C1 **DALF C2**

Le présent document atteste de la réussite au diplôme correspondant, en l'attente de la délivrance du diplôme définitif.

Important : cette attestation comporte votre numéro d'identification DELF-DALF. Ce numéro est définitif. Vous devez le communiquer à chacune de vos inscriptions, dans le même centre d'examen ou dans un centre différent.

Cette attestation est délivrée en un seul exemplaire. Aucun double ne pourra être établi. Ne vous en dessaisissez jamais.